Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 022-212202139-20251126-03_25_11_2025-DE

COMMUNE DE PLOUËR SUR-RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2025

---

*L'an **deux mille vingt-cinq**, le **25 novembre** à **vingt heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 19 novembre 2025, se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann GODET, Maire.*

***Présents** : M. GODET, Mme DIUZET, M. ADAM, M. BERTAZZO, Mme GUGUEN, M. CIBERT, Mme MESLAY, M. CORMIER, Mme BORDEREAU, M. FLAUX, Mme SCHNEIDER, Mme BOVE, M. LECHIEN, Mme LEMOINE, M. MARQUOIS, M. GUICHARD, Mme VILBOU et M. de BODMAN*

***Absents** : Mme CHEVAILLIER, M. STAERCK, M. LETISSIER, M. POSNIC et Mme LE PIVER*

***Excusés** : Mme BAUER, M. ESTIENNE, Mme LIGUET et M. DEL REAL CORRAL*

***Pouvoirs** : Mme BAUER donne pouvoir à M. ADAM*
M. ESTIENNE donne pouvoir à M. CIBERT
Mme LIGUET donne pouvoir à Mme MESLAY
M. DEL REAL CORRAL donne pouvoir à M. FLAUX

***Nombre de membres du conseil municipal présents ou représentés** : 22 sur 27*
Le quorum étant atteint – 18 membres du Conseil Municipal présents - celui-ci peut valablement délibérer.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DIUZET est désignée à l'unanimité des membres présents, secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal en date du 14 octobre 2025 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retirer un point à l'ordre du jour :
- Participation de la commune au fonctionnement de l'école Saint Joseph : vers un renouvellement triennal
Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour le retrait de ce point.

3. Classes Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (U.L.I.S.) de l'ensemble scolaire des écoles catholiques de Dinan Sainte Croix - Clos Joli – participation pour un élève année 2024-2025

Vu l'article L.112-1 du code de l'Education Nationale,
Vu la demande de participation à la scolarisation d'un élève en classe U.L.I.S. (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) formulée par l'ensemble scolaire des écoles catholiques de Dinan Sainte Croix - Clos Joli pour l'année scolaire 2024-2025,

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 022-212202139-20251126-03_25_11_2025-DE

L'ensemble scolaire des écoles catholiques de Dinan Sainte Croix - Clos Joli a accueilli un élève plouërais en classe U.L.I.S durant cette année scolaire 2024-2025.
La commune de résidence est invitée à participer aux charges supportées par cet établissement.

Le coût moyen départemental d'un élève en élémentaire pour l'année scolaire 2024-2025 s'élève à 550 €. L'établissement a formulé une demande pour une participation à cette même hauteur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **PARTICIPE aux charges supportées par l'ensemble scolaire des écoles catholiques de Dinan Sainte Croix - Clos Joli pour un élève plouërais scolarisé en classe U.L.I.S. pour l'année scolaire 2024-2025**

  La participation de la Commune de Plouër-sur-Rance sera de 550 €

- **AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Pour extrait conforme, le 26 novembre 2025

Le Maire,
Yann GODET

La secrétaire de séance,
Emmanuelle DIUZET